



**LA RECTRICE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- **Vu** le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- **Vu** les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 publiées au bulletin officiel du 5 novembre 2020 ;
- **Vu** les lignes directrices de gestion de l'académie de Normandie relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels enseignants du second degré public, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, publiées sur le portail métier (périmètre de Rouen) ;
- **Vu** le courriel ministériel du 25 avril 2022 fixant les contingents de promotions autorisés pour l'avancement à la hors classe des différents corps de personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.
- **Vu** l'étude de l'ensemble des 214 professeurs d'éducation physique et sportive promouvables.

**ARRETE**

**Article 1er :** Les 39 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2022 pour l'accès à la hors classe de leur corps, sont nommés professeurs d'éducation physique et sportive hors classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Nom	Prénom	Etablissement
SORRENTINO	CHRISTOPHE	Collège Charles Gounod - Canteleu
BELLANGER	ISABELLE	Collège Georges d'Amboise - Gaillon
MONTAGU	CEDRIC	Lycée général et technologique Jean Prévost - Montivilliers
BARROT	MARIE	Collège Ferdinand Buisson - Louviers
DUFOSSEY	ANDRE-MICHEL	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime
CAILL	MARINE	Lycée général et technologique Aristide Briand - Evreux
DUBUC	BERTRAND	Lycée général et technologique Jean Prévost - Montivilliers
GICQUEL	EMMANUEL	Collège Théophile Gautier - Le Havre
LEBLIC	EMMANUELLE	Section d'enseignement professionnel Le Corbusier - Saint-Etienne-du-Rouvray
CHEVOLOT	BERTRAND	Lycée général et technologique Claude Monet - Le Havre
CARADEC	PHILIPPE	Collège Gustave Flaubert - Duclair
GRENIER	JEROME	Lycée général et technologique Georges Dumézil - Vernon
LEPREVOST	CAROLE	Lycée professionnel Aristide Briand - Evreux
DESSALLES	CECILE	Collège Victor Hugo - Gisors
DELERABLEE	CHRISTOPHE	Lycée professionnel Val de Seine - Le Grand-Quevilly
JAGUENEAU	CELINE	Collège André Gide - Goderville
DUPUIS	EMMANUEL	Lycée général et technologique Aristide Briand - Evreux
JACQUIN	FREDERIC	Collège Raymond Queneau - Montivilliers

GIRAULT-JONNARD	CELINE	Collège Maurice de Vlaminck - Verneuil d'Avre et d'Iton
PARE	LAURENT	Collège Henri de Navarre - Yerville
ROLLAND	EMMANUELLE	Section d'enseignement professionnel Georges Brassens - Neufchâtel-en-Bray
MASCLAUX	CYRIL	Collège François Villon - Terres-de-Caux
MORISSON	OLIVIA	Collège Jacques Brel - Beuzeville
MILET	ALEXANDRE	Section d'enseignement professionnel Schuman-Perret - Le Havre
QUILLET	RUDY	Collège Ariane - Vernon
LE BLANC	LAURENT	Université de Rouen Normandie
NIVOIX	YANNICK	Lycée professionnel Emulation Dieppoise - Dieppe
VERNEUIL	YANN	Lycée polyvalent Anguier - Eu
DOUVILLE	LAETITIA	Collège Jean de La Fontaine - Grand Bourgtheroulde
LEROGERON	FRANCOIS	Collège Irène Joliot-Curie - Le Havre
TRZESIEC	FREDERICK	Collège Louis Pasteur - Petit-Couronne
MARTIN	ALAIN	Collège François Villon - Terres-de-Caux
LAMAZOUERE	RENAUD	Collège Jules Vallès - Le Havre
BOUCHERE	SEBASTIEN	Collège Denis Diderot - Le Petit-Quevilly
ZIEGLER	THOMAS	Collège Claude Monet - Saint-Nicolas-d'Aliermont
DEFLANDRE	CHRISTELLE	Collège la Côte des Deux Amants - Romilly-sur-Andelle
JOLLY	ANNE	Collège Louis Pasteur - Petit-Couronne
ALLARD	JULIEN	Collège Louis Pasteur - Petit-Couronne
DUTARTRE	SEVERINE	Lycée polyvalent Le Corbusier - Saint-Etienne-du-Rouvray

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 30 mai 2022

Signé : François FOSELLE

Nota :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive est de 36%, la part des hommes est de 64%
- La part des femmes parmi les agents promus à la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive est de 35,90%, la part des hommes est de 64,10%

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- Soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

- à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite est de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger